
Conseil Général de Valbirse

Procès-verbal du 22 novembre 2021

Présidence	:	Flotron Pascal
Membres	:	Affolter Vincent, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Furer Josian, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Morand Steve
2ème Vice-Président	:	Weibel Denis
Scrutateurs	:	Germiquet Fabien, Mathez Bastian
Excusée	:	Gugel Murielle
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Flotron Pascal, Président; Morand Steve, 1er Vice-président; Weibel Denis, 2ème Vice-président; Germiquet Fabien et Mathez Bastian, scrutateurs.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Braun Monnerat Joëlle, Vice-maire; Graber Nadine, Rætzo Pierre-Michel, Rothenbühler André, Mohni Ismaël et Blaes Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances.

M. Pascal Flotron, Président, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public.

Concernant le Covid, le Président demande de respecter le plan de protection envoyé par mail et affiché ce soir. Le Président lit un passage des directives du Directoire des Préfectures du 11 octobre. Ainsi, pour cette séance, les personnes ayant présenté à l'entrée un certificat Covid valable peuvent enlever le masque. Les autres doivent le garder.

Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre au secrétaire adjoint, directement ce soir ou par courriel d'ici à demain soir, pour leur retranscription dans le procès-verbal.

Le Président constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du mercredi 10 novembre 2021 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le Président indique que le Bureau du Conseil général a reçu une lettre, à savoir la démission de Mme Murielle Gugel du Conseil général pour le 31 décembre 2021. Elle sera remplacée dès janvier 2022; la procédure usuelle suit son cours. Le Président remercie Mme Gugel pour son engagement au sein du Conseil général. Le Président annonce avoir reçu une autre démission, de la part de Mme Margaux Villos de la Commission Bien Vivre à Valbirse. Le Président la remercie pour son engagement.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. A ce stade, il a reçu une motion concernant les investissements (PLR et sympathisants), une motion concernant un concours d'architecture (PLR et sympathisants), un postulat concernant la promotion de l'industrie (PLR et sympathisants), une question orale concernant le transfert de l'administration cantonale (PLR et sympathisants), une question orale concernant les bornes électriques pour les véhicules (PLR et sympathisants), une question écrite concernant la sécurité informatique (PLR et sympathisants), une motion concernant l'élection du Conseil communal au système proportionnel (PS et sympathisants), deux questions orales concernant la Route de Champoz de Jean-Paul Mercerat et Daniel Salzmann. Le Président demande s'il y a encore des dépositions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Fabien Germiquet.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président donne une information sur le Règlement du Conseil général. Le travail de modification, commencé il y a quelques mois, est quasi terminé. L'OACOT a rendu son examen préalable en date du 3 novembre 2021. Une ou deux petites modifications sont suggérées. Une séance du Bureau aura lieu le 3 décembre afin de se prononcer formellement sur ces demandes. Le texte sera ensuite enfin prêt pour être présenté au Conseil général, au début de 2022. Le Président rappelle que, pour l'instant, c'est la majorité absolue des votants qui décide.

Le Président dit avoir reçu une lettre d'excuse de la part Mme Murielle Gugel, absente ce soir. Le Président procède à l'appel oral. Il constate la présence de 29 membres du Conseil général. Le quorum est atteint. La majorité est à 15 voix.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général le 8 novembre. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 20 septembre 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2022 :
 - a) Présidence
 - b) Première vice-présidence

- c) Deuxième vice-présidence
- d) Deux scrutateurs
- 5. Approuver un crédit complémentaire de CHF 470'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11
- 6. Approuver un crédit de CHF 1'000'000.00 pour la rénovation de la halle de gymnastique du Syndicat scolaire secondaire du Bas de la vallée
- 7. Approuver un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection des rues des Vannes et du Boqueran, à répartir comme suit : Routes et éclairage public CHF 482'000.00, Eau potable CHF 232'000.00, Eaux usées CHF 486'000.00
- 8. Budget 2022
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2022
- 9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
- 10. Rapport de la Commission scolaire
- 11. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse
- 12. Informations du Conseil communal
- 13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
- 14. Questions orales

Le Président indique avoir reçu une proposition pour l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour:

- 5a) Création d'une commission d'enquête parlementaire (cette commission est demandée par trois groupes).
- 5b) Election des membres de cette commission.

Le Bureau propose, au sens de l'article 25 du Règlement du Conseil général, ces deux propositions de modification.

Le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote.

DECISION: L'ajout d'un point 5a) "Création d'une commission d'enquête parlementaire" est accepté par 24 voix, sans avis contraire.

DECISION: L'ajout d'un point 5b) "Election des membres de la Commission d'enquête parlementaire" est accepté par 25 voix, sans avis contraire.

Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

DECISION: L'ordre du jour tenant compte des deux modifications précitées est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. Adopter le procès-verbal du 20 septembre 2021

01.0351 Procès-verbaux

M. Pascal Flotron, Président, ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée. Le Président passe au vote.

DECISION: Le procès-verbal du 20 septembre 2021 est accepté par 25 voix, sans avis contraire.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, indique que deux personnes se sont annoncées, M. Brügger pour le Groupe PBD-UDC, et M. Salzmann pour la Liste libre, qui fera deux déclarations.

M. Marceau Brügger, PBD-UDC, lit cette déclaration: "En préambule, nous tenons à dire que le titre paru dans Le Journal du Jura sous la rubrique Courriers des lecteurs "Il faut remplacer l'équipe en place" a été inscrit par des éditorialistes et n'émane pas de notre Groupe. Nous tenons à souligner notre confiance envers les conseillers en place à ce jour. Néanmoins, notre Groupe arrive à cette séance avec un sentiment amer. Depuis le début de cette législature, nous avons, à cette tribune, à de nombreuses reprises, exprimé notre mécontentement et tiré la sonnette d'alarme concernant la gestion du moins hasardeuse sinon chaotique de certains dossiers. Notre Groupe avait pointé le manque de vision et de rigueur dans la gestion et le suivi des affaires. Nous avons en date du 3 novembre 2021 envoyé un courrier recommandé contenant divers points au Conseil communal et à la Commission de gestion. Notre Groupe regrette que nous n'ayons même pas reçu un accusé de réception ni aucun commentaire ou début de réponse aux questions et remarques que contenait notre missive. Ce soir, comme l'a dit le Maire, nous ne souhaitons pas de règlements de comptes. Il est cependant normal, comme Groupe, de tirer la sonnette d'alarme au vu de la gestion hasardeuse et discutable de certains dossiers. Nous souhaitons des débats francs et qu'à l'issue de cette séance des décisions et mesures puissent être prises, telle, qu'entre autres, la mise en place rapide d'un audit indépendant du Conseil communal. Nous ne pouvons plus continuer de gérer l'argent des citoyens de manière hasardeuse et sans vision."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Brügger et demande si quelqu'un souhaite prendre position. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Salzmann.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, lit cette déclaration: "Dans un courrier adressé à l'ensemble des élus de Valbirse, ainsi qu'à une partie de l'administration, le Groupe UDC-PBD demande que, je cite "suite à ces dépassements successifs, nous demandons de dessaisir immédiatement les personnes responsables de ce dossier" et "dès lors, nous demandons la mise sous « tutelle » du dossier. Celle-ci devrait être effective au plus tard d'ici le début de la semaine prochaine 08.11.2021. Les tuteurs devraient être soumis aux membres du Conseil général d'ici à la fin de la semaine prochaine."

Les signataires (de la présente déclaration) ne sont pas favorables à cette manière de procéder, car nous pensons que les conseillers communaux sont des miliciens et certainement pas toujours des experts. Nous craignons qu'une telle mise sous tutelle, si elle devait se généraliser, ne décourage nombre de candidats pour les prochaines élections au Conseil communal. En effet, quel intérêt à être élu si l'on doit systématiquement être chapeauté par un expert? Et où trouver ces experts et comment les payer?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Salzmann et demande si quelqu'un souhaite prendre position. Tel n'est pas le cas. Il redonne la parole à M. Salzmann.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, lit cette déclaration: "Le Groupe Liste libre remarque avec regret que la collégialité n'est pas toujours respectée dans le cadre du Conseil communal. Nous pensons que chaque membre du Conseil communal est bien évidemment libre de son opinion,

mais que tous devraient être soumis à un devoir de réserve et qu'ils devraient s'abstenir de prendre position dans la presse contre une décision prise par le Conseil communal."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Salzmann et demande si quelqu'un souhaite prendre position. Tel n'est pas le cas. Il clôt ce point.

4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2022

01.0341 Bureau du Conseil général

- a) Présidence
- b) Première vice-présidence
- c) Deuxième vice-présidence
- d) Deux scrutateurs

M. Pascal Flotron, Président, indique avoir reçu des propositions des groupes, à savoir M. Jean-Charles Noirjean PBD-UDC pour la présidence, M. Fabien Germiquet Liste libre pour la première vice-présidence, M. Josian Furer PBD-UDC pour la deuxième vice-présidence, MM. Bastian Mathez PS et sympathisants et Steve Morand PLR et sympathisants pour les postes de scrutateurs. Le Président indique que M. Denis Weibel, actuel deuxième vice-président, ne se représente pas. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Pour aucun poste la parole n'est demandée. Le Président passe au vote poste par poste. Personne ne demande de voter à bulletin secret.

DECISION: M. Jean-Charles Noirjean, PBD-UDC, est élu à la présidence du Conseil général 2022 avec 28 voix.

DECISION: M. Fabien Germiquet, Liste libre, est élu à la première vice-présidence du Conseil général 2022 avec 28 voix.

DECISION: M. Josian Furer, PBD-UDC, est élu à la deuxième vice-présidence du Conseil général 2022 avec 28 voix.

DECISION: MM. Bastian Mathez, PS et sympathisants, et Steve Morand, PLR et sympathisants, sont élus en qualité de scrutateurs du Conseil général 2022 avec 28 voix.

M. Pascal Flotron, Président, félicite les élus, qui sont applaudis.

5. Approuver un crédit complémentaire de CHF 470'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11

04.0458 Chemenay 11 Voirie et sapeurs-pompiers

- a) Création d'une commission d'enquête parlementaire
- b) Election des membres de la Commission d'enquête parlementaire

M. Pascal Flotron, Président, précise que les deux architectes du Bureau Heimann, MM. Olivier Heimann et Quentin Schenk, sont présents et pourront le cas échéant répondre à des questions techniques. Pour ce point 5, le Président souligne que les discussions doivent être factuelles. Il donne la parole à la rapporteure pour le Conseil communal.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, lit cette déclaration: "Dans le crédit additionnel de CHF 470'000.00 demandé ce soir dans le cadre de la rénovation de l'immeuble de Chemenay, il y a des travaux qui ont déjà été réalisés, d'autres qui sont projetés. Le rapport que vous avez reçu mentionne explicitement ces travaux ainsi que leur catégorisation. Permettez-moi de souligner les principaux travaux encore ouverts. Les membres du corps des sapeurs-pompiers sont très souvent en contact de la fumée, soit en exercice, soit en intervention. Pour le bien et l'hygiène des utilisateurs, il est important qu'une ventilation professionnelle soit installée. Dans un souci de réduction de la consommation d'énergie, les néons qui ont dû être démontés lors des travaux devraient être remplacés par des Leds, bien moins énergivores. Alors que cela n'était pas prévu, il est souhaité de rafraichir la peinture au rez-de-chaussée et au sous-sol. Sans cette nouvelle peinture, ces locaux auront toujours un aspect non terminé. Pour que la place de lavage puisse être utilisée aussi en hiver, il est nécessaire de pouvoir mettre le nettoyeur haute pression dans un local hors gel. En raison de la géométrie du toit et afin d'éviter une accumulation de neige voire de glace dans le chéneau, un câble chauffant doit être posé.

Pour répondre à des questions techniques concernant ces travaux, MM. Heimann et Schenk, du bureau d'architecture Olivier Heimann, sont à votre disposition. En espérant que ces compléments d'information vous aideront à prendre la bonne décision, le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter ce crédit additionnel de CHF 470'000.00 afin de permettre la fin des travaux pour que les sapeurs-pompiers et les travaux publics puissent travailler dans de bonnes conditions."

M. Pascal Flotron, Président, remercie Mme Graber. Il donne la parole à un deuxième rapporteur du Conseil communal, M. Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que Mme Graber a évoqué des travaux encore à réaliser et pour lesquels il est encore possible de réfléchir s'il est opportun ou non de les réaliser. Pour le reste, il s'agit de travaux qui ont malencontreusement déjà été engagés. Il relève que le Conseil communal souhaite comprendre ce qui a dysfonctionné, c'est pourquoi il a décidé d'ordonner un audit dont les buts sont les suivants: 1. déterminer si les travaux réalisés pour l'évacuation des eaux et la protection incendie étaient techniquement obligatoires et/ou imposés légalement; 2. déterminer si les renchérissements demandés ont été correctement calculés; 3. reconstituer et analyser la chaîne de décisions pour chaque dépense supplémentaire engagée non comprise dans le crédit initial de CHF 1'050'000.00. Pour les deux premiers points, le Conseil communal va s'approcher d'un architecte possédant de solides connaissances des normes SIA; il sera demandé à un avocat de s'occuper du troisième but et de rédiger le rapport d'audit en s'appuyant sur les conclusions de l'architecte mentionné auparavant. Le Conseil communal souhaite recevoir le rapport d'audit au plus tard jusqu'à fin mars 2022, rapport qui pourra ensuite être porté à la connaissance du Conseil général.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, lit cette déclaration: "La CGS a pris connaissance du rapport du 5 novembre sur l'état du chantier de Chemenay avec une certaine consternation, une certaine tristesse et un agacement certain. Mais la situation est ce qu'elle est! Dans le cadre de ses compétences, la CGS souhaite vivement que les travaux pour la mise au chaud des véhicules et du matériel des services du feu et des travaux publics soient achevés avant l'hiver. Pour le reste, elle estime qu'un audit externe est indispen-

sable et doit être engagé dans les plus brefs délais afin de clarifier et déterminer les responsabilités de chacun. Le crédit complémentaire est dès lors susceptible (et nous l'espérons très vivement) d'être modifié selon les conclusions de l'audit. Pour ces raisons, le CGS recommande le report de ce point. Et toujours au sujet de Chemenay, la CGS a pris connaissance de la lettre du Groupe UDC-PBD et sympathisants par laquelle ce dernier demande l'ouverture d'une enquête par la CGS au sujet du chantier de Chemenay. La CGS a décidé, et elle est compétente sur ce point, de ne pas faire momentanément d'audit ou d'enquête étant donné qu'un audit externe est vivement réclamé par celle-ci."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Villosz. La discussion se poursuit.

M. Daniel Salzman, Liste libre, lit cette déclaration: "Lors d'une séance consacrée exclusivement à ce point, il est apparu aux élus de la Liste libre que toutes les parties impliquées dans ce dossier ont fait preuve d'un manque de professionnalisme, pour ne pas dire d'amateurisme. Il nous apparaît également que le nombre d'intervenants et surtout la longueur du projet - débuté en 2016 - qui s'étale sur 2 législatures n'ont certainement pas simplifié la gestion. Par exemple, nous nous demandons comment s'est passé le transfert du dossier entre les 2 législatures. Enfin, il nous semble que le Conseil communal dans son intégralité a failli à sa tâche de maître d'ouvrage et nous exigeons que les responsabilités soient clairement définies entre le maître d'ouvrage et les différents mandataires par le biais d'un audit externe qui doit être engagé immédiatement et non en temps voulu, comme signifié dans le rapport remis par le Conseil communal. Le résultat de l'audit aura certainement un impact sur le montant du crédit nécessaire pour terminer ce chantier.

Sur la base de ceci, le Groupe Liste libre reporte sa prise de position jusqu'au résultat de l'audit et, pour le moment, nous ne voyons pas d'autres solutions que de refuser le crédit. Lors de sa séance extraordinaire, la Liste libre s'est posée moult questions que nous vous livrons ici et dont certaines pourraient sans doute vous servir de réflexion pour les futurs chantiers engagés par la Commune.

1. Comment se fait-il que la rénovation de la toiture ne se trouvait pas dans le projet de 2018 ? Au début, le projet se limitait à l'assainissement du toit.
2. Comment s'est déroulée la transmission du dossier entre les différents responsables ?
3. Le mandat de l'architecte était-il clairement défini ? Disposait-il de toutes les données nécessaires ?
4. Comment sont définies les compétences financières des différents acteurs dans ce chantier ?
5. Il est inconcevable que le maître d'ouvrage n'ait pas exigé ou pas obtenu un état financier de l'évolution, du suivi du chantier. Une vision d'ensemble semble faire défaut.
6. Pourquoi le maître d'ouvrage n'a-t-il pas fait preuve de plus de fermeté envers le mandataire principal ?
7. Comment ont été adjugées les offres complémentaires et sur quelle base ont-elles été calculées ? Et ont-elles fait l'objet de discussions ou de négociations ?
8. Y a-t-il eu des rejets de certaines demandes des entreprises (par exemple pour le châssis des urinoirs, présence de luminaires au sous-sol) ? Les entreprises ont-elles fait usage de leur devoir d'avis ?
9. Un contrat a-t-il été conclu avec chaque mandataire ? Si oui, la thématique du renchérissement figure-t-elle dans les contrats ?

10. On se demande qui décide sur ce chantier. Il semble que l'architecte et les utilisateurs ont plus de poids que le Conseil communal. Ce qui est grave.

11. Des travaux ont-ils été engagés sans contrat ou acceptation de l'offre ?

12. Les mandataires ont-ils tous une assurance RC ?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Salzmann et dit qu'une partie des questions posées serait certainement examinée par une commission d'enquête si celle-ci se crée. La discussion se poursuit.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, lit cette déclaration: "Le Groupe PLR et sympathisants a bien entendu pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Nous déplorons la situation qui nous a été exposée. A ce stade, nous n'avons pas tous les éléments nous permettant de fonder notre opinion sur les causes des dépassements, ni sur les responsabilités. Pour cette raison, nous soutiendrons ce soir la création d'une Commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur ce dossier. Dans l'immédiat, notre préoccupation principale est de connaître les conséquences d'un refus du crédit demandé par le Conseil communal ? Nous n'avons pas non plus les éléments nécessaires pour accepter ce crédit et allons donc en principe le refuser."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty. La discussion se poursuit.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, indique que le Groupe PBD-UDC n'acceptera aucun crédit supplémentaire tant que la lumière ne sera pas faite. Seules les mesures urgentes doivent être prises.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Blanchard. La discussion se poursuit. Le Président demande à M. Viloz si la demande de report de la CGS est une proposition formelle ou pas.

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, répond par la négative, la CGS ne formule pas une nouvelle proposition.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Viloz. Le Président demande si la parole est encore demandée. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: Le crédit complémentaire de CHF 470'000.00 est refusé par 28 voix, sans voix pour.

M. Pascal Flotron, Président, passe au point 5 a). Il rappelle que l'article 61 du Règlement d'organisation stipule que "Lors d'événements d'importance majeure, en particulier lors de dépassements de crédits considérables, le Conseil général peut, après avoir entendu le Conseil communal, instituer une Commission d'enquête parlementaire. Les dispositions de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives sont applicables par analogie à la procédure. La Commission d'enquête parlementaire: a) garantit le droit d'être entendu, b) informe des conclusions de l'enquête, c) formule des propositions pour des mesures ultérieures." La Commission d'enquête n'a pas de pouvoir décisionnel. La proposition est de créer une Commission d'enquête parlementaire au sujet de la rénovation du bâtiment de Chemenay 11. Tous les chefs de groupes ont reçu la proposition, que le président lit:

"Nous considérons que le dépassement de crédit est considérable, puisqu'il s'élève à 69% du crédit initial ; nous devons aussi noter le dépassement des délais de construction et de remise des locaux aux utilisateurs. Le Conseil communal va être entendu. Compte tenu de ce qui précède, nous demandons la création d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP), conformément à l'article 61 du Règlement d'organisation et selon les modalités suivantes :

- a) Entrée en fonction : de suite.
- b) Composition : 4 personnes (1 personne par groupe représenté au Conseil général) et 1 secrétaire sans droit de vote (idéalement, le secrétaire du Conseil général).
- c) Mandat : la CEP enquêtera sur déroulement du projet de rénovation du bâtiment Chemenay 11. Elle traitera en particulier les points éléments suivants :

Partie 1

La CEP fera un état des lieux concernant la situation actuelle et proposera les mesures immédiates à prendre.

Partie 2

- 1. Elle établira précisément la chronologie des faits (qui a fait quoi, quand, comment).
 - 2. Elle établira ensuite la dimension financière, le processus décisionnel et les causes ayant provoqué le dépassement.
- d) Durant la totalité de ses travaux, la CEP garantira le droit d'être entendu, informera des conclusions de l'enquête et formulera des propositions pour des mesures ultérieures.
 - e) La CEP se constituera d'elle-même. Elle désignera un président et un vice-président, qui ne pourront pas être membres du même groupe politique.
 - f) Prestataires externes : la CEP pourra mandater, par écrit, des prestataires externes disposant des compétences nécessaires pour couvrir les aspects juridiques en matière de droit de la construction, du droit public, du droit communal, de gestion financière ou de gestion de projet ; elle leur fixera un délai de réponse.
 - g) Budget : un budget de CHF 50'000.00 est octroyé à la CEP afin de couvrir les frais découlant d'appels à des prestataires externes indépendants. Les conseillers généraux membres de la CEP seront défrayés conformément aux dispositions en vigueur pour les commissions du Conseil général.
 - h) La CEP rendra son rapport écrit au plus vite pour la partie 1 de son mandat et pour le 30 juin 2022 (au plus tard) pour la partie 2.

Dans l'hypothèse où la création de la CEP est acceptée par le Conseil général, nous proposons de procéder à l'élection de ses membres immédiatement."

Le Président précise que cette proposition est signée pour le Groupe PLR et sympathisants par M. Nicolas Curty, pour le Groupe PBD-UDC par M. Sébastien Blanchard, pour le Groupe PS et sympathisants M. José Diaz.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour s'exprimer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, demande une interruption de séance pour en discuter avec ses collègues.

M. Pascal Flotron, Président, accepte que le Conseil communal demande une interruption de séance par analogie à ce qui est permis pour les membres du Conseil général.

Interruption de séance de cinq minutes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au Maire pour une prise de position sur la création d'une Commission d'enquête.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, dit que le Conseil communal voit la création d'une CEP d'un bon oeil. Par conséquent, le Conseil communal a décidé d'annuler sa décision de mise sur pied d'un audit, pour éviter les doublons. Le Maire indique encore que pour ne pas mettre mal à l'aise le secrétaire adjoint, le Conseil communal verrait d'un bon oeil que le secrétariat de la CEP ne soit pas assuré par un employé de l'administration.

M. Pascal Flotron, Président, dit avoir pris note de cette réserve d'ordre technique. Le Président demande si la parole est demandée. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

DECISION: La création d'une commission d'enquête parlementaire au sens de l'article 61 du Règlement d'organisation, dans les termes et la présentation de ce soir, est acceptée par 24 voix, sans avis contraire.

M. Pascal Flotron, Président, passe au point 5 b). Le Président rappelle les dispositions de l'article 15 du Règlement du Conseil général au sujet des commissions. Il relève que l'alinéa 3 indique que "les formations politiques minoritaires doivent être équitablement représentées", et qu'en l'espèce, avec la proposition faite d'un membre par Groupe, les minoritaires seraient représentés.

Le Président indique que les groupes se sont concertés et proposent quatre personnes: M. Denis Weibel PBD-UDC, M. Nicolas Curty PLR et sympathisants, M. Eric Charpié PS et sympathisants, M. Daniel Salzmann Liste libre. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas.

Le Président rappelle des dispositions réglementaires concernant les élections, à l'article 50 et 51 du Règlement du Conseil général. Il relève aussi que l'article 52 stipule que "On ne peut procéder à des élections que si elles sont mentionnées à l'ordre du jour et si ce dernier a été communiqué aux membres du Conseil général, en règle générale, au moins quatorze jours avant la séance." Il constate que cette élection a été mise à l'ordre du jour, a été communiquée aux membres du Conseil général. En ce qui concerne "en règle générale au moins quatorze jours à l'avance", le Président dit que l'article couvre l'élection d'une commission usuelle et que, là, il s'agit d'une situation extraordinaire. Donc le "en règle générale" peut s'appliquer.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion. Il propose, vu les accords tacites, de voter les quatre membres en bloc. Il demande si quelqu'un s'y oppose. Tel n'est pas le cas. Le Président rappelle que les membres des autorités ou du personnel communal sont tenus à une certaine discrétion et que toute personne qui a des intérêts directs dans une affaire est tenue de se retirer lors de son traitement. Donc c'est aussi valable pour les membres d'une Commission d'enquête parlementaire. S'il devait s'avérer qu'au cours du travail de la commission x ou y se trouve en porte-à-faux, il devrait le signaler. Le Président passe au vote.

DECISION: MM. Denis Weibel PBD-UDC, Nicolas Curty PLR et sympathisants, Eric Charpié PS et sympathisants et Daniel Salzmann Liste libre sont élus par 24 voix à la Commission d'enquête parlementaire. Pas d'avis contraire.

M. Pascal Flotron, Président, dit attendre avec impatience les propositions de la Commission qui peut se mettre au travail dès ce soir. Suite à une remarque du secrétariat, le Président note que toute décision peut effectivement faire l'objet d'un recours; mais qu'il s'agit là d'une question

d'ordre juridique. Il reviendra à la Commission de savoir quand elle commence ses travaux et lesquels. Le Président accorde une pause de 10 minutes.

6. Approuver un crédit de CHF 1'000'000.00 pour la rénovation de la halle de gymnastique du Syndicat scolaire secondaire du Bas de la vallée

05.0400 Ecole secondaire

M. Pascal Flotron, Président, reprend le cours de la séance. Le Président donne la parole au rapporteur du Conseil communal.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, indique que ce projet a été généré par le Syndicat scolaire en collaboration avec le bureau d'architectes KWSA. Le financement est apporté par la BCBE, sans apport de fonds propres. La halle ne répond plus à certaines normes de sécurité, principalement du BPA. En cas d'accident il y aurait des questions de responsabilités si nous ne faisons rien. Le devis de l'architecte se base sur une expérience et des coûts finaux lors de la rénovation de la halle de gymnastique de Moutier. Le remboursement de l'amortissement sur 30 ans au prorata des communes est basé sur le nombre d'élèves et donne environ CHF 27'700.00 pour Valbirse, qui sont déjà prévus dans le budget 2022. Le délai pour l'exécution des travaux est estimé à quatre mois et demi; à l'heure actuelle un retard de marchandise est possible. Donc ce sera terminé à la rentrée scolaire 2022/2023. Le début des travaux est prévu en avril-mai. Le suivi des travaux est garanti par l'architecte, avec une séance tous les 15 jours avec l'architecte et le Bureau du Syndicat scolaire représenté par son président, son vice-président et sa secrétaire. Après la validation du projet par cette assistance, un montant de CHF 150'000.00 peut être obtenu sous forme de subvention auprès de diverses autorités cantonales. Des panneaux solaires thermiques ont été choisis et non photovoltaïques, car la consommation d'eau chaude est grande avec les douches et serait plus directe pour ladite eau. Le chauffage du bâtiment est assuré par le chauffage à distance. Par contre, il n'y a pas énormément d'électricité utilisée en journée quand le photovoltaïque produit, donc le choix a été fait sur des panneaux thermiques.

Pierre-Michel Raetzo ajoute que certains rêvent d'une halle multisports. Il se dit d'accord avec l'idée. Mais, financièrement, ce n'est pas le moment.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Raetzo. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La discussion est ouverte.

M. Jacques Schnyder, en son nom, dit s'exprimer en tant que Président du club de volleyball BMV92, mais que certainement d'autres bénévoles dans d'autres sports se retrouveront dans son intervention. Il lit cette déclaration: "Pour information, BMV92 est un club qui forme et encadre grosso modo 50 à 70 juniors au fil des années. Nous essayons de transmettre des valeurs qui nous sont chères: l'esprit d'équipe, la saine compétitivité, le fair-play et la solidarité. Le manque d'infrastructure ne nous permet pas de développer nos activités de manière suffisante. Des compétitions juniors, des activités entre les différentes équipes du club ou autres tournois ne sont pas réalisables car nos salles ne sont pas adaptées, elles sont trop petites. Cette situation est un risque, le club est déjà passé par des moments où la disparition était envisagée. Bref, d'un côté nous sommes reconnaissants d'avoir des installations à disposition. D'un autre côté, nous regrettons qu'autant d'investissements ont été ou vont être réalisés dans les 3 halles de Valbirse sans qu'aucune solution globale, économique et utile à long terme n'ait été trouvée, par exemple en

regroupant les activités dans une seule grande salle. Ceci dit, nous comprenons la situation actuelle et, comme conseiller général, je vais voter, encore une fois car nous n'avons pas d'autres options, en faveur de ce projet."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Schnyder. La discussion est ouverte. La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion. Le Président passe au vote.

DECISION: Le crédit de CHF 1'000'000.00 pour la rénovation de la halle de gymnastique du Syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du bas de la vallée est accepté par 20 voix. Pas d'avis contraire.

7. Approuver un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection des rues des Vannes et du Boqueran, à répartir comme suit : Routes et éclairage public CHF 482'000.00, Eau potable CHF 232'000.00, Eaux usées CHF 486'000.00

04.0511 Routes, trottoirs, places de parc communaux

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, présente le projet au moyen d'images projetées. Il rappelle que le quartier date des années 1950-1960 et que sa rénovation a commencé en 2015 et 2017 avec la réfection du Botat, du Botat et des Vannes, et désormais c'est la dernière étape. Les travaux consistent à assainir la route, le coffre de route, les eaux usées, l'eau potable et le réseau souterrain. Lors des orages du 23 juin, certaines canalisations ont refoulé, ce qui a engendré des débordements d'eaux usées chez certains privés. Le contrôle vidéo a permis d'établir l'état des installations. Les travaux, si vous les acceptez, démarreront au printemps 2022 et dureront environ sept mois. Environ 320 mètres de routes et de trottoirs qui sont dans un mauvais état seront totalement rénovés. Au sujet des coûts estimatifs, les divers et imprévus ont été supprimés après qu'ils aient été préalablement acceptés par le Conseil communal. En cas d'acceptation du crédit ce soir, nous lancerons une procédure ouverte dans le SIMAP. Nous vous recommandons d'accepter ce crédit.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mohni. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel est le cas.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, lit cette déclaration: "Le Groupe PLR et sympathisants a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Nous proposons de refuser d'entrer en matière. En effet, à ce stade, nous considérons la politique d'investissement de la commune comme étant illisible. Nous ne voyons pas clairement les axes d'investissements-clé pour le futur. En outre, il n'y a jamais de débat politique au Conseil général sur la politique d'investissement. La dimension "financement" est, par ailleurs, occultée de la réflexion. Tout se fait au cas par cas, sans vision d'ensemble. Une motion ayant pour but le gel temporaire des investissements afin de clarifier la situation sera développée plus tard."

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty. Il demande si la parole est demandée. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

DECISION: L'entrée en matière est acceptée par 17 oui, contre 9 non.

M. Pascal Flotron, Président, ouvre la discussion sur le fond.

M. Nicolas Curty, en son nom, dit que la situation financière de la commune est très mauvaise et qu'il faut faire très attention aux investissements à faire et que malgré plusieurs demandes de débat à ce sujet cela n'a jamais eu lieu. Chaque année, lors du budget, les investissements à venir sont présentés et votés généralement sans discussion. Nous sommes en train d'empiler des investissements et des dettes. A un moment il faut s'arrêter, réfléchir et essayer de trouver une solution. Il invite chacun à réfléchir sur les investissements.

M. José Diaz, en son nom, dit que depuis un certain temps les élus viennent à la tribune pour se plaindre de dépassements et, aujourd'hui, demander une commission d'enquête. Il faut maintenant arrêter les frais et mener une bonne réflexion sur les investissements à faire dans la commune et les prendre point par point afin d'avoir des discussions plus saines pour la commune.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Diaz. La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: Le crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection de la rue des Vannes et de la rue Boqueran est accepté par 16 oui contre 10 non.

8. Budget 2022

08.0111 Budget annuel

- a) **Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux**
- b) **Approbation du taux de la taxe immobilière**
- c) **Approbation du budget du compte global 2022**

M. Pascal Flotron, Président, rappelle qu'il y a trois aspects: la quotité d'impôt, le taux de la taxe immobilière, le budget du compte global. Une discussion aura lieu pour ces trois points, mais ceux-ci seront votés point par point. Il donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, donne des explications au moyen d'une présentation PowerPoint (annexée à ce procès-verbal). Les points principaux sont une quotité inchangée à 2.0, le taux de la taxe immobilière inchangé à 1.5 ‰ de la valeur officielle, un excédent de charges de CHF 490'158.00 au compte général, un excédent de revenus de CHF 365.00 des financements spéciaux, donc un excédent de charges du compte global de CHF 489'793.00.

Le Maire présente les principales différences entre le budget 2022 et le budget 2021 par rapport aux groupes de matières, puis par fonction. Le Maire présente ensuite les investissements 2022, des éléments du plan financier 2023-2032. Le Maire note que les CHF 50'000.00 décidés ce soir pour les travaux de la Commission d'enquête parlementaire ne figurent pas dans ce budget. Le Conseil communal les considérera comme une dépense liée et elle figurera dans les comptes.

Il rappelle que le Conseil communal recommande l'approbation du budget.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Jufer. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants, s'interroge au sujet de l'investissement des Vannes. Il demande la raison de la différence entre le montant figurant dans le budget, ordre de grandeur CHF 800'000.00, et le crédit voté ce soir.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que le premier projet des Vannes était estimé à CHF 700'000.00. Cela engendre une petite différence de CHF 2'000.00-3'000.00 par année par rapport aux routes, mais la grande différence relève des eaux usées car un collecteur doit être refait; et cela concerne une tâche autofinancée.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Le Groupe PLR et sympathisants a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Notre groupe acceptera le budget. Par contre, en ce qui concerne les investissements, nous vous renvoyons à notre intervention formulée lors de l'entrée en matière du point précédent."

M. Franco Viloz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration: "La CGS a pris connaissance du budget et a reçu le caissier et le responsable des finances lors de sa dernière séance. Selon notre règlement, la CGS doit donner un préavis sur le budget. Cette année, et pour la première fois, la Commission des finances composée de tous les partis a participé à l'élaboration de ce budget 2022. Les différentes sensibilités ont ainsi pu être entendues voire être prises en considération. L'intervention complémentaire de la CGS n'a plus sa raison d'être aux yeux de ses membres. Il n'est pas impossible que par le biais d'un parti il soit demandé de modifier le cahier des charges de la CGS sur ce point. "

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Viloz. La discussion se poursuit.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, demande s'il serait possible d'avoir un avis de la Commission des finances sur ce budget.

M. Jean-Paul Mercerat, pour la Commission des finances, indique que la Commission des finances s'est réunie une fois en septembre et qu'elle a étudié un premier budget soumis par le Conseil communal. Elle a communiqué que le déficit présenté n'était pas acceptable et qu'il fallait retravailler ce budget pour arriver à un déficit inférieur au demi-million.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mercerat. La discussion est ouverte. Personne ne prend la parole. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DECISION: La quotité à 2.0 est acceptée par 27 voix, sans avis contraire.

DECISION: Le taux de la taxe immobilière à 1.5 pour mille est accepté par 27 voix, sans avis contraire.

DECISION: Le budget du compte global tel que présenté avec un excédent de charges de CHF 489'793.00 est accepté par 27 voix, sans avis contraire.

9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au Président de la CGS.

M. Franco Viloz, Président de la CGS, renonce à faire un rapport, les considérations de la CGS ont été communiquées au point 8.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Viloz et clôt ce point.

10. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au Président de la Commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, lit cette déclaration: "La Journée du lait à la pause a eu lieu dans l'école de Valbirse le 4 novembre dernier. Un groupe d'agricultures et d'agriculteurs de la commune a pris l'organisation en main et a proposé la distribution de lait aux enfants dans le cadre de la journée organisée une fois par an par Swissmilk. Nous les en remercions chaleureusement. Sur le site internet de Swissmilk, nous pouvons lire, je cite « Une fois par an, les écoliers de Suisse reçoivent du lait à la pause. Cette fête est l'occasion de sensibiliser quelque 325'000 enfants et enseignants à l'importance du lait comme collation saine pour la récréation. » Un grand merci de notre part pour cette action.

Après les vacances de Noël, du 10-14 janvier 2022, aura lieu en principe le camp de ski des 7H à Grimentz. Ce camp se déroulera avec le concours de la HEP-BEJUNE. Ce sont les étudiants en HEP (futurs enseignants) qui organisent un camp pour une école de l'espace BEJUNE et cette année, c'est l'école primaire de Valbirse qui a été retenue.

J'aimerais aussi vous communiquer que notre directrice, Mme Monica Macary, a été nommée à la vice-présidence de la CLACESO (Conférence Latine des Chefs d'Établissements de la Scolarité Obligatoire) à compter du 1er janvier 2022. Elle assumera ce nouveau mandat tout en remplissant sa tâche complète de directrice de notre école. Cette responsabilité prise au niveau des cantons latins est une marque de reconnaissance pour son engagement, elle qui termine actuellement un DAS (Diplôme of Advanced Studies). Sans nul doute que cette nouvelle mission apportera également une visibilité importante pour notre commune au niveau de la Romandie et du Tessin. Je profite de cette tribune pour lui réitérer toutes mes félicitations.

Pour terminer, j'aimerais féliciter la Commission Bien vivre à Valbirse pour le projet des Fenêtres de l'Avent qui se déroulera durant le mois de décembre. Je ne peux que vous inviter toutes et tous à y participer vu que chaque soir, du lundi ou jeudi, une classe de l'école se produira, par des chants et des animations, sous une des Fenêtres de l'Avent. Je termine en citant les mots de la directrice de l'école qui figurent dans le tout-ménage Ensemble créons la magie de Noël que vous avez reçu; je cite: « Les élèves et le corps enseignant de l'école primaire se réjouissent de pouvoir vous emmener à travers le chemin illuminé de mille feux par les citoyens. En cette période de fête, nous souhaitons faire voyager les mots, danser les sons et tourbillonner les douces mélodies pour murmurer un message d'espoir, de solidarité et de paix à vos oreilles. La force de l'être humain réside dans sa capacité à se rassembler autour d'un même projet redonnant ainsi tout son sens au mot «partage». »

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Utermann et demande si la parole est demandée. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

11. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole au rapporteur pour la Commission Bien Vivre à Valbirse.

M. Frank Bigler, rapporteur pour la Commission Bien Vivre à Valbirse, lit cette déclaration: "C'est à la suite d'un postulat déposé en 2017 que le Conseil général a décidé de créer une commission non permanente intitulée «Bien vivre à Valbirse». Un rapport sur ses activités devant être présenté au Conseil communal et au Conseil général au moins une fois par législature, c'est moi-même, représentant de la CBVV pour le Conseil général qui en fera la lecture.

Notre commission s'est réunie pour la première fois le 30 septembre 2019. À ce jour, 13 séances plénières ont eu lieu ainsi que de multiples rencontres en sous-groupes. Nous avons reçu le mandat de soumettre des propositions de réalisations propices à développer une image attrayante, conviviale, culturelle et sportive de Valbirse. Les préavis de la commission sont transmis au Conseil communal par la présidente et les délibérations des séances plénières sont consignées dans un procès-verbal par la secrétaire. Constituée actuellement de 8 membres, dont un membre du Conseil général, la commission représente chaque village. Toutefois, chacun de ses membres a la volonté de s'engager pour l'entité «Valbirse». L'esprit du postulat nous accompagne dans nos démarches et réflexions. Nous souhaitons magnifier une commune dans laquelle nous avons choisi d'habiter et nous nous permettons de rêver à des réalisations et à des événements propres à créer du lien et en particulier du lien intergénérationnel. Au sein de cette commission citoyenne, quelques membres ont grandi à Valbirse, alors que d'autres proviennent d'une région différente ou encore d'un autre pays. Ainsi, quelques-uns d'entre nous ont à cœur de voir se réaliser des aménagements qui leur ont manqué dans leur jeunesse et dont ils rêvent depuis longtemps. À cela, s'ajoutent des idées de réalisation ou de fonctionnement observées ailleurs par nous tous. Dès le début de nos séances, chacun s'est donc investi dans un projet en particulier, tout en mettant en parallèle ses connaissances et ses compétences au service des projets des autres membres.

Ce fonctionnement, particulièrement enrichissant et dynamique, a permis d'investiguer plusieurs thématiques à la fois. Nous avons pu constater que chaque idée ou projet, d'apparence simple au départ, a nécessité pourtant de nombreuses heures de travail, de contacts, de mise en réseau, de documents à rédiger, pour ne pas parler des inévitables obstacles et embûches. Heureusement, la persévérance a porté ses fruits et notre premier projet, intitulé «Les livres en vadrouille», vient de se concrétiser. Depuis le mois de septembre, six boîtes à livres sont petit à petit placées à différents endroits de notre commune. Ce projet a été présenté en conférence de presse, le 28 octobre dernier, par Joanne Hurter Zurbuchen, qui en est la cheville ouvrière, avec l'appui du secrétaire communal adjoint, Michael Bassin et du responsable du dicastère de la culture, Pierre-Michel Raetzo. De nombreux acteurs ont participé à ce projet: des propriétaires de locaux ont mis un espace à disposition, des élèves de nos écoles se sont investis et n'ont pas compté leurs heures, des citoyens et des artisans du village se sont également engagés. Finalement, ce ne sont pas moins d'une quarantaine de personnes qui ont généreusement contribué à la réalisation de nos boîtes à livres. Sans oublier l'équipe de bénévoles qui gère actuellement les boîtes et le stockage des livres afin que ce projet puisse perdurer et peut-être même s'agrandir! Un grand merci à toutes ces personnes!

Une bonne nouvelle en amenant une autre, c'est un autre de nos projets qui va se concrétiser prochainement. Porté par Ana Isabel Conceiçao, il s'intitule «Magie de Noël à Valbirse»! Ce projet vise à créer une atmosphère conviviale durant toute la période l'Avent. Au travers de cette démarche, nous espérons que notre commune sera particulièrement illuminée et chaleureuse depuis le premier décembre et ceci jusqu'au 6 janvier, date à laquelle une balade des lumières sera organisée en collaboration avec l'association AGAVE. Cette initiative vise à fédérer la population autour d'un projet commun qui profitera à chaque citoyen.ne tout en faisant rayonner la commune. Nous espérons que cela permettra à toutes et tous de ressentir en famille, entre

amis, entre collègues ou encore entre voisins «La magie de Noël»). Ce projet a été rendu possible grâce à de belles collaborations entre les membres de la CBVV, les enseignants de l'école primaire, le personnel de l'EJC, des habitants de Valbirse, le secrétaire adjoint Michael Bassin et le conseiller communal en charge des services techniques, Ismaël Mohni. Chacun a apporté sa part de lumière et nous les en remercions chaleureusement.

À la suite de leur acceptation par le Conseil communal, deux autres projets sont encore en bonne voie de réalisation. Le premier vise à permettre à chaque citoyen de parcourir la commune en s'aménageant, au besoin, des temps de repos grâce à l'installation de nouveaux bancs. Il s'agit également de rendre les promenades plus attrayantes et agréables pour les familles. Ce projet intitulé «Les bancs publics de Valbirse» est porté plus particulièrement par Jean-Daniel Renggli pour la CBVV et par Ismaël Mohni pour le Conseil communal. Actuellement, 11 emplacements ont été définis. Les propriétaires des terrains ont été contactés et une convention devra encore être passée entre eux et la commune en cas d'acceptation de la pose d'un banc sur leur terrain. Des industriels et des commerçants auront la possibilité de financer un banc moyennant l'inscription de leur nom sur une plaquette. Ces donateurs potentiels recevront prochainement un courrier leur détaillant le projet. Si tout se passe comme prévu, la pose de ces bancs se fera fin mars 2022.

Quant au deuxième projet, soutenu par le conseiller communal Pierre-Michel Raetzo, il se déroulera également au printemps prochain, pour autant que la situation sanitaire le permette. Intitulé «Festival de Food-Trucks» et porté par Jessie Cognis, il répond à notre souhait de créer des espaces de rencontres intergénérationnels au sein de notre commune. Il a été constaté que les festivals «Street-Food» et «Food-Truck» sont au goût du jour et très populaires dans les villes de Suisse. Un tel événement n'a, à notre connaissance, jamais eu lieu dans une commune du Jura bernois! L'idée est donc de pouvoir mettre sur pied une première journée de partage et de rencontre autour d'un thème à succès: la nourriture et le «Bien vivre».

D'autres projets encore sont à bout touchant et seront bientôt soumis à acceptation. Porté par William Payen, le projet «Valbirse sous les étoiles» vise à réconcilier les habitants de Valbirse avec l'observation du ciel et à réveiller l'âme d'enfant qui sommeille en chacun de nous. Longtemps réservée à des passionnés équipés, l'observation des objets célestes deviendra plus accessible au travers de cette manifestation que nous espérons pouvoir un jour mettre sur pied. Ce projet permettra de rassembler les curieux avec des professionnels compétents, dans le cadre magnifique de la Tour de Moron, afin d'y observer le ciel grâce à un matériel mis à disposition. Pour les plus petits et ceux qui ne pourront se rendre à la tour, nous imaginons que des expositions pourront être prévues autour d'un lieu de restauration choisi dans la vallée. Enfin, la création d'une zone intergénérationnelle et sportive est actuellement étudiée par Stéphane Heimann et Frank Bigler. Ce projet conséquent a nécessité de nombreuses investigations et prises de contact. Le dossier est en cours de rédaction et sera présenté début 2022. Ce projet d'envergure rejoindrait dans son esprit les deux autres projets qui ont déjà été déposés au Conseil général, à savoir «Le marché de Valbirse» déposé le 23 novembre 2020 et le projet de «La place du village» déposé le 25 janvier 2021. De telles initiatives participent à éloigner l'image redoutée d'une commune-dortoir et permettraient de mettre en avant les atouts de Valbirse qui sont nombreux.

Comme vous pouvez le constater, la commission ne manque pas d'idées, nous en avons d'ailleurs encore en réserve, mais nous manquons plutôt de renforts. C'est pourquoi nous prospectons actuellement pour compléter notre équipe. Nous avons le sentiment que notre commission répond à un réel besoin de la communauté et pensons qu'il y a des synergies à créer tant avec les sociétés, les associations, qu'avec les autorités. Portée par des citoyens engagés, cette commission ambitionne de faire rayonner Valbirse afin qu'elle s'inscrive au long terme dans la définition d'une commune «où il fait bon vivre».

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Bigler et clôt ce point.

12. Informations du conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. André Rothenbühler pour une information au sujet du Plan d'aménagement local (PAL).

M. André Rothenbühler, conseiller communal, rappelle que le Conseil général a adopté le PAL en mars 2021 et que ce dernier a ensuite été transmis à l'OACOT pour approbation définitive. Le 7 octobre, l'OACOT a formulé plusieurs réserves matérielles en demandant à la commune des prises de position jusqu'au 7 novembre, ce qui a été fait. En raison de cinq modifications, il faudra, sur ces modifications, repasser le PAL en dépôt public afin d'obtenir une approbation définitive. La publication se fera vraisemblablement en février-mars 2022, pour une approbation escomptée en juin 2022. Ce sera une modification mineure et, après le dépôt public, il n'y aura plus besoin de soumettre le PAL au Conseil général. Mais lorsqu'il sera déposé en dépôt public, l'exécutif avertira les membres du législatif.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Rothenbühler. Il clôt ce point.

13. Informations du Président du Conseil général

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Curty.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, informe du dépôt d'une motion intitulée "Gel temporaire des investissements et mise en oeuvre d'une planification financière" et signée par sept membres du Groupe PLR et sympathisants. Les motionnaires demandent : 1) Le gel immédiat et temporaire des nouveaux investissements. 2) L'établissement d'un projet de planification financière claire et compréhensible, couvrant la période 2022-2030, au plus tard jusqu'en janvier 2022. 3) La mise en discussion, lors d'une séance du Conseil général début 2022, de la planification financière, afin que des orientations politiques puissent être débattues et définies par le Conseil général en la matière.

M. Curty développe la motion, qui figurera sur le site internet de la commune et qui sera distribuée par l'administration aux membres du législatif et de l'exécutif.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty. Il lui redonne la parole au sujet du dépôt d'une autre intervention parlementaire.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, informe du dépôt d'une motion intitulée "Concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires" et signée par six membres du Groupe PLR et sympathisants. Les motionnaires demandent au Conseil communal d'organiser rapidement un concours d'architecture pour l'ensemble des bâtiments scolaires à construire et/ou rénover.

M. Curty développe la motion, qui figurera sur le site internet de la commune et qui sera distribuée par l'administration aux membres du législatif et de l'exécutif.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Curty. Il donne la parole à M. Schnyder au sujet du dépôt d'une autre intervention parlementaire.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, informe du dépôt d'un postulat intitulé "Promotion de l'industrie, de l'artisanat et du commerce" et signé par sept membres du Groupe PLR et sympathisants. Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal "d'élaborer une stratégie permettant de mettre à disposition des zones ou des infrastructures à disposition d'entrepreneurs souhaitant développer ou créer des activités économiques. Cette stratégie doit être communale et régionale, permettant des prises de décisions rapides en cas de besoin."

M. Schnyder développe le postulat, qui figurera sur le site internet de la commune et qui sera distribué par l'administration aux membres du législatif et de l'exécutif.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Schnyder. Il donne la parole à M. Mercerat au sujet du dépôt d'une autre intervention parlementaire.

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants, informe du dépôt d'une motion intitulée "Election du Conseil communal selon le système proportionnel" et signée par quatre membres du Groupe PS et sympathisants. La demande est formulée ainsi: "le Conseil communal modifie et soumet à l'organe compétent, la modification du règlement d'organisation article 29 let. b) et article 63 afin que l'élection des membres du Conseil communal soit effectuée selon le système proportionnel."

M. Mercerat développe la motion, qui figurera sur le site internet de la commune et qui sera distribuée par l'administration aux membres du législatif et de l'exécutif.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mercerat. Le Président informe du dépôt d'une question écrite intitulée "Sécurité des données informatiques" et signée par sept membres du Groupe PLR et sympathisants. Comme le prévoit le règlement, le Président lit la question écrite qui contient quatre demandes: 1. Est-ce que la commune de Valbirse a été victime d'attaques informatiques ayant débouché sur un vol de données ? 2. Quelles sont les mesures de sécurité prises et les dispositifs mis en œuvre pour maîtriser les risques dans ce domaine ? 3. Quelle est l'organisation de la commune en la matière ? 4. Comment la commune s'assure-t-elle qu'elle maîtrise la sécurité des données informatiques ?

La question écrite figurera sur le site internet de la commune et sera distribuée par l'administration aux membres du législatif et de l'exécutif.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Schnyder pour une question orale.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, lit cette question orale: "Le 28 mars 2021, la ville de Moutier décidait de rejoindre le canton du Jura. Suite à cette votation, plusieurs administrations cantonales devront quitter la Prévôté pour se réimplanter ailleurs dans le Jura bernois. Le projet « Avenir Berne Romande » est en train de dessiner les contours de cette réorganisation de l'administration bernoise. Lors d'une question orale du groupe PLR et sympathisants le 21 juin 2021, le Maire avait répondu entre autres que l'attitude de la commune de Valbirse était de suivre le dossier et de travailler de concert avec les autres communes de la vallée de Tavannes.

Le 8 septembre 2021, par voie de presse, nous apprenions que le projet « Avenir Berne Romande » prévoyait de réunir sur un même site, a priori dans la vallée de Tavannes, des services de l'administration cantonale francophone. Cette dernière semaine, de nombreuses informations complémentaires ont été publiées. Nous pensons que de tels services seraient plus que les bienvenus à Valbirse, apportant des emplois, des contribuables et ainsi toutes les activités liées. Les questions sont les suivantes:

- Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la situation actuelle ?
- Est-ce que Valbirse a pu se positionner suite à l'annonce du projet « Avenir Berne Romande » de mettre des services administratifs dans la vallée de Tavannes ?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Schnyder. Il donne la parole au Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, remercie M. Schnyder d'avoir transmis la question avant ce soir. Le Maire informe que les maires de la vallée de Tavannes y compris Saicourt sont d'avis que le futur pôle administratif doit se situer dans l'une des trois communes du haut de la vallée, à savoir Valbirse, Reconvilier ou Tavannes. Un lieu central, donc. Avec les maires de Tavannes et Reconvilier, M. Jufer a rencontré à deux reprises les responsables du projet Avenir Berne Romande. Il a été convenu que chacune des trois communes citées propose un site pouvant accueillir ce futur bâtiment administratif. Est-ce que Valbirse a pu se positionner? La commune de Valbirse a la capacité de recevoir ce futur pôle sur le site d'Espace Birse. Sur la partie nord-ouest de la Birse, il y a 4'380 m² de terrain constructible qui peuvent être utilisés pour construire un ou plusieurs immeubles d'une hauteur maximum de 22 mètres. Les capacités de ce site sont donc largement suffisantes pour créer 200 places de travail selon les indications reçues à ce jour par le groupe de travail. Ces éléments figurent dans un rapport remis par courriel en date du 7 novembre au vice-chancelier du canton de Berne. Ce dernier l'a transmis le lendemain au responsable du groupe de travail, M. Mario Annoni. Il est mentionné dans les conclusions que le Conseil communal est convaincu que le site d'Espace Birse serait l'emplacement idéal pour le futur pôle administratif cantonal pour le Jura bernois et que le Maire se tient à disposition pour tout complément ou pour une rencontre avec M. Lars Egger, président d'Espace Real Estate, propriétaire du terrain. Par rapport à ce qui a été entendu ou lu dans la presse, il est absolument nécessaire que le canton remette un cahier des charges précis. Il est important de connaître les besoins de place pour établir un avant-projet adéquat. Je sais que certaines communes ont déjà fait des plans, mais on ne sait pas encore comment sera configuré ce bâtiment. Donc nous avons répondu au canton qu'il y a de quoi ériger un bâtiment, mais pour aller plus loin nous devons encore obtenir des informations de la part du canton."

M. Pascal Flotron, Président, demande à M. Schnyder s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, se déclare satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, redonne la parole à M. Schnyder pour une autre question.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, lit cette question orale: "La transition des véhicules à moteur thermique en véhicules à motorisation électrique est en route. Les défis liés à la disponibilité de l'énergie électrique sont immenses, recharger les batteries avec de l'énergie renouvelable est essentiel pour notre avenir. Valbirse pourrait apporter sa pierre à l'édifice en planifiant des emplacements de recharge favorisant la consommation d'énergie de source solaire. Le PAL de Valbirse donne des indications très précises sur de nombreux sujets, mais nous n'avons pas connaissance d'une planification concernant les bornes de recharge. Nos demandes: Existe-

t-il une planification des emplacements de recharge des véhicules électriques ? Si oui qu'en est-il pour Valbirse, et si non qui ou quel organe devrait intervenir pour planifier cela ? Est-il possible de favoriser des partenariats, par exemple publique-privé, pour optimiser l'utilisation du réseau et la charge des véhicules ?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Schnyder. Il donne la parole à M. Rothenbühler.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, remercie M. Schnyder d'avoir envoyé la question avant le Conseil général. M. Rothenbühler répond qu'il n'existe pas encore une planification des emplacements de recharge, mais presque. Une première ébauche est projetée à l'écran. Celle-ci a été faite par l'association Jura bernois.Bienne qui, dans le cadre d'une conception directrice climat, planifie les installations visant à favoriser la mobilité électrique et les installations pour rehausser la biodiversité. Pour chaque commune ce genre de carte a été faite, avec les endroits qui s'y prêteraient.

Les installations de recharge concernent d'abord les places publiques mais il y a aussi les entreprises. Cette planification a été faite pour toutes les communes et elle leur sera soumise. Ce sont des planifications incitatives.

Oui, des partenariats sont envisagés. Nous comptons sur les entreprises pour installer de telles recharges. Deux systèmes sont prévus: à des endroits ce seront des panneaux solaires avec onduleurs et borne de recharge, à d'autres endroits ce seront des bornes de recharge sans alimentation renouvelable.

Pour ces stations de recharge nous envisageons plusieurs partenariats. Jb.B travaille avec le Parc régional Chasseral et nous avons conclu un contrat avec l'École suisse du bois pour donner un certain design régional pour les supports et pour que toutes les sections de bois soient les mêmes dans toutes les communes. Nous allons ensuite pouvoir offrir aux entreprises de la région la possibilité, selon ces modèles, d'installer ces stations dans les communes et chez les particuliers.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Rothenbühler. Il demande à M. Schnyder s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, se déclare satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Mercerat pour une question orale.

M. Jean-Paul Mercerat, en son nom, lit sa question: "Mes questions orales sont relatives aux travaux de l'assainissement des collecteurs et conduites à la route de Champoz, soit un crédit de CHF 1'430'000.00 voté lors de la séance du CG du 24 juin 2019. Mes questions sont les suivantes: 1) Pouvez-vous nous informer si le tronçon d'environ 20m du trottoir rénové en 2020 et démonté en 2021 est à la charge de la commune ? 2) Si oui, pour quelle raison la commune a fait démonter un trottoir déjà rénové ? 3) Sauf erreur de ma part, des fouilles ont été effectuées sur le tronçon rénové en 2020, y a-t-il déjà eu des fuites sur ce tronçon ? 4) Si oui, quelle en est la cause ? 5) De l'eau s'écoule depuis de nombreux jours sur une partie déjà assainie, la cause de cet écoulement est-elle connue ? 6) Si oui, quelle en est la cause ?"

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Mercerat et donne la parole à M. Blaesi.

M. Stève Blaesi, conseiller communal, remercie M. Mercerat d'avoir transmis la question à 17h40. Il dit avoir aussi reçu au dernier moment une question de la Liste libre et les réponses qu'il donnera toucheront certainement les deux questions. M. Blaesi informe que le collecteur d'eaux claires situé sous le trottoir compris entre le bâtiment des médecins et l'Impasse du Droit ne devait pas être remplacé. Or, suite aux intempéries de juin de cette année, il a carrément explosé soulevant le trottoir. Un calcul hydraulique du bureau d'ingénieur a démontré sa sous-capacité en cas d'événement exceptionnel pluvial d'une telle intensité et l'idée est donc de le

remplacer par un plus gros diamètre. Le tronçon compris dans l'emprise des travaux actuels sera changé cette année.

Donc nous avons dû faire face à des inondations terribles qui n'étaient pas prévues et nous n'avons pas pu laisser ce trottoir dans l'état qu'il était, donc nous avons décidé de le changer.

Effectivement nous avons constaté des malfaçons sur le chantier. Des entreprises ont dû venir faire des trous dans le secteur. La Commune a écrit une lettre recommandée au consortium pour lui indiquer notre mécontentement et, effectivement, il y a des malfaçons qui sont constatées dans la pose de la conduite. Nous aurons des séances avec le consortium pour trouver les coupables et trouver qui va payer ces défauts qui ne sont pas de la responsabilité de la commune.

Nous avons effectivement voté un crédit et pour l'instant, j'ai demandé à l'administrateur des finances, nous sommes CHF 350'000.00 à CHF 400'000.00 en-dessous de ce qui a été voté.

Nous sommes au courant de cette eau qui s'écoule. Cela découle aussi de ces petites malfaçons constatées mais nous ne savons pas d'où ça vient pour l'instant.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Blaes et demande à M. Mercerat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Jean-Paul Mercerat, en son nom, se déclare partiellement satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, donne la parole à M. Salzmann pour une question orale.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, indique qu'une partie de ses questions ont déjà été posées. Il demande toutefois quel est l'état des travaux à ce jour et s'ils seront terminés à fin novembre comme indiqué dans le communiqué paru il y a quelques semaines.

M. Stève Blaes, conseiller communal, dit que les travaux suivent leur cours, quand bien même ils ont pris un peu de retard. M. Blaes espère qu'ils seront terminés avant la fin de l'année, mais il n'est pas possible de donner une date. Si tel n'est pas le cas, une information sera donnée à la population. Tout cela dépendra notamment de la séance qu'il aura demain (avec M. Manuel Henet, responsable des services techniques à l'administration) avec le consortium et les entreprises concernées. M. Blaes informe encore qu'une entreprise sanitaire a quitté le chantier et qu'il a fallu en trouver une autre au pied levé. La commune traite avec le consortium De Luca, qui gère le génie civil et le sanitaire. La commune parle avec le consortium, non pas avec les entreprises mandatées et choisies par le consortium.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Blaes et demande à M. Salzmann s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, se déclare satisfait.

M. Pascal Flotron, Président, indique n'avoir reçu aucune autre question orale. Le Président remercie tous les participants à cette séance pour leur engagement pour la commune. Le Président indique que, suite à de nombreuses discussions au Bureau, décision a finalement été prise de servir un verre de l'amitié, tout en remerciant les élus de respecter les règles usuelles de distanciations.

Le Président informe qu'un repas du Conseil général est planifié, sous réserve des évolutions du Covid, le 25 février 2022. Les précisions arriveront plus tard.

La prochaine séance est fixée au 28 mars 2022. Tous les élus ont reçu le programme de l'année.

Le Président souhaite à tous une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes.



M. Steve Morand, premier vice-président, remercie M. Flotron. Il relève la qualité de la présidence de M. Flotron durant cette année. Le Président est félicité par les élus avec applaudissements.

M. Pascal Flotron, Président, remercie M. Morand et lève la séance.

Séance levée à 22h07

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Secrétaire PV :

Pascal Flotron

Thierry Lenweiter

Michael Bassin

The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided into four quarters. The top-left quarter is white with three blue wavy lines representing water. The top-right quarter is light blue with three yellow five-pointed stars arranged vertically. The bottom-left quarter is white. The bottom-right quarter is light blue. At the bottom of the shield, there are three green leaves or petals arranged in a fan shape.

Commune de Valbirse

Budget 2022

Proposition du conseil communal

(page 37ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.5 ‰ de la valeur officielle
- Approbation du budget 2022:
 - Compte général : CHF 490'158.00
 - FS (EP, EU, DEC, SD) : CHF 365.00
 - Compte global : CHF 489'793.00

Compte général

	Budget 2022	Budget 2021	Différence
Charges:	26'285'440.00	28'013'427.00	1'727'987.00
Revenus:	25'795'282.00	27'434'881.55	1'639'599.55
Différence avec budget 2021 :			88'387.45
Différences les plus importantes (groupes de matières) :			
• 30 : CH de personnel (ADM, EJC, - PISCINE):			490'400.00
• 34 : Amortissement piscine, perte (2021)			429'200.00
• 400 : Revenus fiscaux:			244'640.00
• 462 : Péréquation financière:			93'860.00

0 Administration générale

Budget 2022
Charges nettes

Budget 2021
Charges nettes

Comptes 2020
Charges nettes

CHF 1'548'526.00

CHF 1'463'191.00

CHF 1'317'282.38

Différence avec budget 2021

CHF

85'335.00

Raisons :

- **0220.3: Salaires ADM (+ 50 % de poste)** CHF 48'045.--
- **0220.3: Formation permanente** CHF 6'000.--
- **0220.3: Release logiciels/hébergement** CHF 16'340.--
- **0220.3: Travaux ADM par secrétaire EJC** CHF 7'000.--

1 Ordre et sécurité publique, défense

Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Charges nettes	Revenus nets	Revenus nets
CHF 121'132.00	CHF 119'318.00	CHF 158'471.39

Différence avec budget 2021 **CHF 1'814.00**

Raisons :

- **1400.4: Emoluments administratifs** **CHF 30'000.--**
- **1620.3: Amort. bâtiment «Chemenay»** **CHF 32'500.--**

2 Formation

Budget 2022
Charges nettes

CHF 4'015'952.00

Budget 2021
Charges nettes

CHF 3'824'866.00

Comptes 2020
Charges nettes

CHF 3'859'170.95

Différence avec budget 2021

CHF 191'086.00

Raisons :

- **2110.4: Ecolages EE pour élèves externes** CHF 28'900.--
- **2130.3: Part aux traitements ES** CHF 137'800.--
- **2130.3: Ecolages (quarta)** CHF 9'000.--
- **2130.3: Part à la communauté scolaire ES** CHF 19'770.--

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2022 Charges nettes	Budget 2021 Charges nettes	Comptes 2020 Charges nettes
CHF 447'706.00	CHF 354'530.45	CHF 471'472.94

- **Différence avec budget 2021** CHF **93'175.55**

Raisons :

- **3290.3: Bâtiment « Mémoires d'Ici »** CHF **17'500.--**
- **3290.3: Travaux imputés « Fête du Village »** CHF **10'000.--**
- **3410/3416.3: Piscine** CHF **49'050.--**
- **3412.3: Télésiège et CH induites Bike Park** CHF **12'400.--**
- **3421.3: Places de jeux et de détente** CHF **5'000.--**

4 Santé

**Budget 2022
Charges nettes**

CHF 31'675.00

**Budget 2021
Charges nettes**

CHF 32'175.00

**Comptes 2020
Charges nettes**

CHF 8'654.90

Différence avec budget 2021

CHF

500.00

Raisons :

• **4210.3: ASAD**

• **4320.3: Défibrillateurs**

CHF

500.--

CHF

1'000.--

5 Sécurité sociale

Budget 2022
Charges nettes

CHF 3'670'221.00

Budget 2021
Charges nettes

CHF 3'548'798.00

Comptes 2020
Charges nettes

CHF 3'378'012.60

Différence avec budget 2021

CHF 121'423.00

Raisons :

- **5320.3: Part prestations complémentaires** CHF 16'585.--
- **5450.3: Bons de garde yc travaux ADM** CHF 21'300.--
- **5451.3/4: Crèche** CHF 26'345.--
- **5799.3: Compensation des CH aide sociale** CHF 47'905.--

6 Transports et télécommunications

Budget 2022
Charges nettes

Budget 2021
Charges nettes

Comptes 2020
Charges nettes

CHF 1'120'674.00

CHF 1'088'820.00

CHF 979'593.89

Différence avec budget 2021

CHF

31'854.00

Raisons :

- **6150.3: Machines TP** **CHF 33'500.--**
- **6150.3: Déneigement** **CHF 20'000.--**
- **6150.3: Entretien des charrières** **CHF 13'000.--**
- **6290.3: Subvention à la CRT** **CHF 21'155.--**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Charges nettes	Charges nettes	Charges nettes
CHF 167'292.00	CHF 145'898.00	CHF 143'057.00

Différence avec budget 2021 CHF **21'394.00**

Infos:

<i>Alimentation en eau (bénéfice projeté)</i>	CHF	41'045.--
<i>Traitement des eaux usées (bénéfice projeté)</i>	CHF	9'510.--
<i>Gestion des déchets (bénéfice projeté)</i>	CHF	9'916.--

Raisons :

- **7410.3: Entretien ruisseaux** CHF **5'000.--**
- **7410.3: Amort. Aménagement des eaux** CHF **8'632.--**

8 Economie publique

**Budget 2022
Revenus nets**

CHF 80'446.00

**Budget 2021
Revenus nets**

CHF 100'946.00

**Comptes 2020
Revenus nets**

CHF 105'347.50

Différence avec budget 2021

CHF 20'500.00

Raisons :

- 8506.3: Fond. pour le rayonnement du JB CHF 20'000.--**

9 Finances et impôts

Prévisions fiscales 2021 (à novembre 2021), quelques chiffres...

Désignation	Comptes 2021	Budget 2021	Différence
Impôts sur le revenu PP (année courante)	6 883 251.55	6 916 177.00	-32 925.45
Impôts sur le revenu PP (années antérieures)	-114 197.00	150 000.00	-264 197.00
Partages d'impôts PP (en faveur Valbirse)	69 246.30	82 000.00	-12 753.70
Partages d'impôts PP (à charge Valbirse)	-86 012.00	-101 000.00	14 988.00
Impôts sur le bénéfice PM	237 131.70	50 000.00	187 131.70
Partages d'impôts PM (en faveur Valbirse)	57 167.10	151 000.00	-93 832.90
Partages d'impôts PM (à charge Valbirse)	-11 110.20	-15 500.00	4 389.80
Impôts sur les gains immobiliers	68 207.05	300 000.00	-231 792.95
Taxations spéciales	184 048.10	300 000.00	-115 951.90
Totaux	7 287 732.60	7 832 677.00	-544 944.40

9 Finances et impôts

Budget 2022 comparé aux comptes 2020, quelques chiffres...

Désignation	Budget 2022	Comptes 2020	Différence
Impôts sur le revenu PP (année courante)	7 113 450.00	7 153 300.50	-39 850.50
Impôts sur le revenu PP (années antérieures)	200 000.00	507 137.75	-307 137.75
Partages d'impôts PP (en faveur Valbirse)	120 000.00	135 501.00	-15 501.00
Partages d'impôts PP (à charge Valbirse)	-125 000.00	-129 088.75	4 088.75
Impôts sur le bénéfice PM	150 000.00	170 822.30	-20 822.30
Partages d'impôts PM (en faveur Valbirse)	82 000.00	65 627.50	16 372.50
Partages d'impôts PM (à charge Valbirse)	-10 500.00	-10 104.40	-395.60
Impôts sur les gains immobiliers	300 000.00	270 874.65	29 125.35
Taxations spéciales	300 000.00	217 328.00	82 672.00
Totaux	8 129 950.00	8 381 398.55	-251 448.55

9 Finances et impôts

Budget 2022
Revenus nets

CHF 11'042'732.00

Budget 2021
Revenus nets

CHF 10'476'650.45

Comptes 2020
Revenus nets

CHF 10'210'368.55

Différence avec budget 2021

CHF 566'081.55

Raisons :

- **9100.4: Impôts PP** CHF 244'640.--
- **9100.4: Impôts PM** CHF 31'000.--
- **9102.4: Taxes immobilières** CHF 18'000.--
- **9300.3/4: Péréquation financière** CHF 99'165.--
- **9630.3: Amo. bât. piscine (2021)** CHF 429'220.--

RECAPITULATION

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	27 277 700.00	26 787 907.00
Excédent de charges	CHF	-489 793.00	
Compte général	CHF	24 698 865.00	24 208 707.00
Excédent de charges	CHF	-490 158.00	
FS "alimentation en eau"	CHF	980 006.00	1 021 051.00
Excédent de revenus	CHF		41 045.00
FS "traitement des eaux usées"	CHF	958 209.00	967 719.00
Excédent de revenus	CHF		9 510.00
FS "gestion des déchets"	CHF	387 584.00	397 500.00
Excédent de revenus	CHF		9 916.00
FS "service du feu"	CHF	253 036.00	192 930.00
Excédent de charges	CHF	-60 106.00	

Investissements 2022

Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				864 500.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	498 000.00	250 000.00		
Les Vannes, Bévillard		414 500.00		
Zone 30 km/h (Malleray sud)		200 000.00		
<u>1404 Terrains bâtis</u>				5 925 000.00
Aménagement du bureau communal sur 2 étages	825 000.00	525 000.00		
Places de parc attenantes au bâtiment de la Pci (Chemenay)		190 000.00		
Nouvelle école primaire (1H-4H) et rénovations écoles existantes		5 000 000.00		
Bike-park sur le site du télési		160 000.00		
Remise en état de la cabane du télési		50 000.00		
<u>1406 Biens mobiliers</u>				175 500.00
Remplacement de la balayeuse		250 000.00	74 500.00	
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				365 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	191 000.00	165 000.00		
Les Vannes, Bévillard		200 000.00		
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				445 748.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	131 000.00	115 000.00		
Les Vannes, Bévillard		80 000.00		
Mesure d'élimination des ECP		250 748.00		
Total investissements :				7 775 748.00
- dont ceux à charge du compte général				6 965 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				810 748.00

Plan financier 2023 à 2032

<u>Hypothèses de travail (liste non exhaustive)</u>		
Quotité d'impôt :	2.1	à partir de 2023
Taux de progression fiscale :	2.10%	linéaire
Taux de progression CH de personnel :	1.00%	linéaire
Taux de progression autres CH de matières :	1.00%	linéaire
Prise en compte des CH induites sur investissements suivants :		
Investissements totaux (en milliers de francs) :	24 805	
dont :		
<i>Routes :</i>	4 003	
<i>Batiments :</i>	14 380	
<i>Alimentation en eau :</i>	3 760	
<i>Traitement des eaux usées :</i>	2 187	
<i>Service des déchets :</i>	300	
<i>Autres :</i>	175	
Calcul des amortissements :	<i>Date mise en service et années d'utilisation</i>	
Augmentation des fonds étrangers (dette) :	13 000	
Intérêts sur fonds étrangers :	de 0.6 % à 1.4 %	

en milliers de francs

	R 2020	E 2021	V 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030	P 2031	P 2032
Clôture du compte de fonctionnement													
Total des charges	30 195	30 872	28 925	29 254	29 901	30 126	30 340	30 594	30 892	31 178	31 399	31 624	31 884
Total des revenus	30 934	30 293	28 435	29 194	29 949	30 141	30 245	30 480	30 395	30 561	30 809	31 046	31 281
Excédent de revenus	739	0	0	0	48	15	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	579	490	60	0	0	94	115	497	617	590	578	603
Clôture du compte d'investissements													
Total des dépenses reportées au bilan	1 855	8 219	8 076	7 332	4 944	284	892	400	940	737	900	100	500
Total des recettes reportées au bilan	905	429	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements nets	950	7 790	8 076	7 332	4 944	284	892	400	940	737	900	100	500
Excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement													
Report des investissements nets	950	7 790	8 076	7 332	4 944	284	892	400	940	737	900	100	500
Report de excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations harmonisées sur le PA (331)	709	849	664	707	1 276	1 288	1 305	1 313	1 328	1 343	1 312	1 284	1 285
Dépréciations effectuées sur le PA (332)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dépréciations du découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	579	490	60	0	0	94	115	497	617	590	578	603
Excédent de revenus	739	0	0	0	48	15	0	0	0	0	0	0	0
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	276	603	603	603	603	603	603	603	603	603	603	603
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	66	0	42	30	52	71	87	110	128	166	181	195
Découvert de financement	0	7 303	7 292	6 117	3 041	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de financement	1 652	0	0	0	0	1 576	857	1 321	390	470	266	1 034	596
Modification du capital													
Report du découvert de financement	0	7 303	7 292	6 117	3 041	0	0	0	0	0	0	0	0
Report de l'excédent de financement	1 652	0	0	0	0	1 576	857	1 321	390	470	266	1 034	596
Report des dépenses d'investissements au bilan	1 855	8 219	8 076	7 332	4 944	284	892	400	940	737	900	100	500
Report des recettes d'investissements au bilan	905	429	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report des dépréciations au bilan (330/331/332)	1 304	855	670	714	1 282	1 295	1 312	1 319	1 334	1 350	1 319	1 291	1 291
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	276	603	603	603	603	603	603	603	603	603	603	603
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	66	0	42	30	52	71	87	110	128	166	181	195
Diminution de la fortune nette	0	579	490	60	0	0	94	115	497	617	590	578	603
Augmentation de la fortune nette	739	0	0	0	48	15	0	0	0	0	0	0	0
Fortune nette													
Fortune nette (+) / Découvert du bilan (-)	5 724	5 145	4 655	4 595	4 643	4 659	4 564	4 450	3 953	3 335	2 745	2 167	1 564

The coat of arms of Valbirse is a shield divided vertically. The left half is white with blue wavy lines representing water. The right half is light blue with three yellow stars arranged vertically. At the bottom of the shield are three green leaves.

**Le conseil communal
de Valbirse vous recommande
l'approbation
du budget 2022**



Avez-vous des questions ?